

PROVISIONS

Copropriété : LES ROSERAIES
45100 ORLEANS

Copropriétaire : M. BARON TONY

Gestionnaire : MME Déolinda TEIXEIRA
02.38.52.28.42

M. BARON TONY
LES ROSERAIES
11 ALLEE DES ROSERAIES
45100 ORLEANS

Comptable : M. Ludovic MACE
02.38.52.28.42

Compte Web : BAA42929E

Orléans, le 30/12/2022

Page 1 / 2

Modification du décret du 17/03/1967. "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
569	0025	J	1	APPARTEMENT N°501	96
601	0025	J	SS	CAVE	1

Informations

MERCI D'EFFECTUER VOTRE REGLEMENT AU PLUS TARD LE:
15 JANVIER 2023.

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	0,00
Budget	30/12/2022	01/01/2023 - 31/03/2023	S.1506.00534	01/01/2023	Avances autres	21,82

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Appel n°1 : CHARGES COURANTES				
Groupe de lots n° 569 APPARTEMENT N°501				
CHARGES COMMUNES GENERALES	85.250,00	30001	97	275,62
CHARGES LOGE	935,00	30001	97	3,01
CHARGES 11 ROSERAIES	493,75	10000	423	20,89
CHARGES ASC. 11 ROSERAIES	693,75	1000	8	5,55
CHARGES EAU / INDEX (M3)	18.750,00	22850	74	60,72
CHARGES LOCATION COMPTEURS EAU	2.137,50	387	1	5,52
Total du groupe de lots				371,31
Total appel Copropriétaire				371,31
Appel n°1 : COTISATION FONDS TRAVAUX (5%)				
Groupe de lots n° 569 APPARTEMENT N°501				
COTISATION FONDS TRAVAUX (5%)	5.875,00	30001	97	19,00
Total du groupe de lots				19,00
Total appel Copropriétaire				19,00
Appel n°3 : FONDS DE PREVOYANCE (CLE 001)				
Groupe de lots n° 569 APPARTEMENT N°501				
FONDS DE PREVOYANCE (CLE 001)	2.249,99	30001	97	7,27
Total du groupe de lots				7,27
Total appel Copropriétaire				7,27
Total des appels				397,58

PROVISIONS

Copropriété : LES ROSERAIES
45100 ORLEANS

Copropriétaire : M. BARON TONY

Gestionnaire : MME Déolinda TEIXEIRA
02.38.52.28.42

M. BARON TONY
LES ROSERAIES
11 ALLEE DES ROSERAIES
45100 ORLEANS

Comptable : M. Ludovic MACE
02.38.52.28.42

Compte Web : BAA42929E

Orléans, le 30/12/2022

Page 2 / 2

Relevé de compte depuis le 01/10/2022

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
01/10/2022	APPEL 2/12 FDS PREVOYANCE	7,28	
01/10/2022	APPEL REMPLACEMENT ECLAIRAGES	109,15	
01/10/2022	APPEL DU 01/10/2022 AU 31/12/2022	374,60	
01/10/2022	COTISATION FONDS TRAVAUX 01/10/2022	19,00	
10/11/2022	Cheq. 813 M TONY BARON		510,03
01/01/2023	APPEL 3/12 FDS PREVOYANCE	7,27	
01/01/2023	APPEL DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	371,31	
01/01/2023	COTISATION FONDS TRAVAUX 01/01/2023	19,00	
	Total du relevé	907,61	510,03
	Solde en notre faveur en Euros	397,58	

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

BARON
Référence : S.1506.00534
Période : du 01/01/2023 au 31/03/2023
Echéance : 01/01/2023
Montant : 397,58 Euros

Gestionnaire : MME Déolinda TEIXEIRA
A l'ordre de : SDC LES ROSERAIES
A l'adresse suivante : AGENCE BIMBENET
96 RUE BANNIER
45011 ORLEANS CEDEX 1